



Mauvaise réception TNT ANTENNE COLLECTIVE

Par Precyst

Bonjour

Je suis locataire dans un immeuble de 400 appartements et depuis 2 semaines j'ai des problèmes de réception de la TNT (absence de signal à certaines heures, disparition de chaînes, etc) que je reçois par une ANTENNE COLLECTIVE.

Après avoir vérifié mon installation interne et m'être renseignée auprès de l'agence des fréquences, j'ai prévenu le gardien qui m'a répondu de façon arbitraire que c'était de la faute de la 5G sans même vérifier mon câble de raccordement dans les parties communes.

J'ai donc appelé le syndic qui m'a annoncé que si un antenniste devait intervenir, c'était à moi de prendre en charge les frais.

Or je pense que l'antenne a pu être perturbée car il y a des travaux d'étanchéité sur les toits. De plus le gardien m'a dit qu'une autre personne s'était plainte des mêmes nuisances.

Pouvez vous donc me dire quelle est l'obligation du syndic dans cette situation (même si nous sommes de moins en moins nombreux à être raccordés à cette antenne) ?

De plus puis je exiger de savoir où se situe mon câble d'antenne dans les parties communes ?

Merci pour votre retour.

Cordialement.

Par chance

Vérifier les dires dans un premier temps du gardien en demandant à vos voisins s'ils rencontrent les mêmes problèmes de réception d'images télévisées que vous.

Par Precyst

Oui j'ai contacté l'ARCEP et l'Agence Nationale des Fréquences. J'ai racheté un décodeur TNT et 1 câble d'antenne mais pas d'amélioration. D'après le gardien il y aurait à ce jour 2 autres personnes concernées.

Je pense que le Syndic est donc tenu de faire appel à un antenniste pour des vérifications dans le cadre du droit à l'antenne collective et de son entretien.

Par chance

effectivement c'est au syndic de faire le nécessaire pour que vous puissiez, vous et d'autres locataires enfin regarder la télévision. Envoyez un courrier en recommandé avec accusé de réception au syndic dans un premier temps